Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-212902787-20260220-DE_2026_14-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SPEZET

Nombre de conseillers municipaux Afférents au conseil municipal :19

Nombre de conseillers municipaux en fonction : 17

Nombre de conseillers municipaux Qui ont assisté à la séance : 13

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 15

Date convocation : 13 février 2026
Date d'affichage de la convocation : 13 février 2026

2026-14

SÉANCE DU 20 février 2026

L'an deux-mille-vingt-six et **le vingt février à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Spézet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de de M. CITERIN Guy, Maire.

13 présents : CITERIN Guy, DUIGOU Anne-Marie, COUTELLER Noël, RIOU-CANEVET Nicole, CUMUNEL Hoel, LEITZ Jean Jacques, MELL Jeannine, LORANS Jean-Yves, QUERE Sylvie, BAIL Françoise, GUIFFES Laurent, LE CLECH François, TRANCHAT Camille.

4 Absents : LE MOAL Sylvie (procuration à Nicole RIOU-CANEVET), CADOUDAL Katell, BRIAND Jean-Luc, BUZIT Amélie (procuration à LORANS Jean-Yves ;

Mme DUIGOU Anne-Marie est désignée Secrétaire de séance.

Approbation de la participation de la commune au parcours 1 en cybersécurité proposé par Mégalis Bretagne – Autorisation de signature de la convention d'accompagnement

Conformément aux préconisations de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) relatives au plan numérique local, les communes de la Communauté de Communes de Haute Cornouaille (CCHC) se sont engagées dans le parcours gratuit proposé par MEGALIS Bretagne, dédié à l'accompagnement en cybersécurité.

Cet accompagnement a pour objectifs de :

- Sensibiliser les élus et les agents aux risques liés aux usages numériques ;
- Diffuser les bonnes pratiques dans l'utilisation des outils informatiques ;
- Présenter les premiers réflexes à adopter en cas de cyberattaque ;
- Évaluer le niveau de sécurité du système d'information de la collectivité.

Choix du parcours :

Le Conseil Municipal est invité à retenir le **parcours 1 en cybersécurité**, comprenant :

- Réunions de sensibilisation des élus et des agents ;
- Campagne de phishing ;
- Modules d'e-learning (auto-formation) ;
- Orientation vers d'autres acteurs pour des prestations de tiers (publics ou privés).

La durée prévisionnelle de cet accompagnement est estimée entre 5 et 6 mois.

Public concerné et calendrier :

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-212902787-20260220-DE_2026_14-DE

Des sessions de formation distinctes seront organisées pour les agents et pour les élus (dès le début de leur nouvelle mandature). Le délai de mise en œuvre des formations est fixé au plus tard à **mi-2026**. Des créneaux ont été réservés pour les collectivités de Haute Cornouaille sur la période de **mars à juin 2026**.

Organisation et démarches :

Chaque collectivité devra signer une convention avec MEGALIS Bretagne, engageant la mairie et désignant un agent référent.

Décisions :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide :

1. D'approuver la participation de la commune au parcours 1 en cybersécurité proposé par MEGALIS Bretagne ;
2. D'autoriser le Maire à signer la convention correspondante avec MEGALIS Bretagne et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cet accompagnement.

La secrétaire de séance, Le Maire,

Anne-Marie DUIGOU Guy CITERIN.

Le maire :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché à la mairie de Spézet
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État